Les panneaux de plafond AcoustAffix^{MD}

Garantie limitée de cinq (5) ans



Veuillez lire attentivement les modalités suivantes, car elles sont liées aux conditions d'installation. Armstrong World Industries n'assume aucune autre obligation ou responsabilité de garantie, et elle n'autorise personne à le faire ou à le faire en son nom. Cette garantie explicite est la seule obligation d'Armstrong World Industries, inc., et il n'y aura aucune autre garantie explicite ou implicite, y compris aucune garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Que fera Industries mondiales Armstrong?

Si Armstrong World Industries confirme un tel défaut du produit, Armstrong World Industries livrera à ses frais f. à b. le lieu de l'installation, un nouveau produit de type et de qualité identiques ou similaires, dans une quantité égale à la section déterminée défectueuse.

Qu'est-ce que cette garantie ne couvre pas?

- Les dommages qui peuvent être causés par les vibrations, un incendie, l'eau, les conditions de gel, un accident ou toute forme d'abus ou d'exposition à des conditions anormales ne sont pas couverts par cette garantie.
- Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par un mauvais entretien, une mauvaise installation ou une utilisation contraire à nos recommandations, telles que des utilisations à l'extérieur.
- Cette garantie ne couvre pas un usage normal quotidien ou des changements de teinte suite à l'exposition à la fumée, aux vapeurs, aux fuites ou aux abus.
- Cette garantie ne couvre pas les coûts de main d'œuvre pour le remplacement de défauts visuels évidents dans le matériel au moment de l'installation.
- Nous excluons et ne paierons aucun dommage immatériel ou accessoire, aucune perte ni dépense autre que celui occasionné au système de plafond lui-même.
- · Cette garantie ne couvre pas les différences entre les échantillons ou les photographies des produits et le produit réel acheté.

Remarque additionnelle: Armstrong World Industries ne peut garantir que les caractéristiques de combustion superficielle, les degrés de résistance au feu, les performances acoustiques, la stabilité dimensionnelle/l'affaissement ou le facteur de réflexion lumineuse qui ont été publiées resteront les mêmes après avoir repeint les panneaux. La garantie peut être annulée lorsque les panneaux à peindre sur place ne sont pas peints conformément aux instructions d'installation.

Ces produits ne conviennent pas aux applications extérieures.

CETTE GARANTIE EXPLICITE EST LA SEULE OBLIGATION D'ARMSTRONG WORLD INDUSTRIES ET IL N'Y AURA AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LA RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AUX CONDITIONS CI-DESSOUS ET ARMSTRONG WORLD INDUSTRIES NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, NI DES BLESSURES PERSONNELLES.

Les panneaux à application directe AcoustAffix^{MO} d'Armstrong^{MO} sont garantis contre tout vice de matériau ou de fabrication pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'installation (sauf pour les défauts de matériau ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Armstrong World Industries dans les 30 jours suivant la date d'installation). Cette garantie limitée est assujettie à d'autres conditions mentionnées ci-dessous. Toutes les garanties limitées d'Armstrong World Industries sont assujetties pour des conditions d'utilisation normales. Les conditions anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux vibrations et aux moisissures pouvant résulter de fuites ou de condensation dans le bâtiment, à une humidité excessive, à une accumulation excessive de poussière ou de saleté.

Conditions de la garantie

Tous les produits de plafond doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation écrites par Armstrong World Industries concernant ce produit et en vigueur au moment de l'installation et conformément aux meilleures pratiques de l'industrie. Avant la pose, le produit pour plafond doit être conservé propre et sec dans un lieu maintenu entre 0 et 49 °C (32 et 120 °F) et ne doit pas être soumis à des conditions anormales. L'installation des panneaux devra être effectuée lorsque la température se situe entre 0 et 49 °C (32 et 120 °F). Les panneaux à application directe AcoustAffix doivent être installés dans des zones isolées où les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVAC) sont fonctionnels. Tous les travaux humides (plâtrage, béton, etc.) doivent être terminés et secs. Les plafonds devront être entretenus pour éviter l'accumulation excessive de saleté ou de poussière qui risquerait de favoriser la croissance microbienne sur les panneaux de plafonds. Évitez d'installer le produit sur un



plafond nouvellement peint. Les surfaces peintes brillantes doivent être abrasées. Pour les surfaces peintes ou scellées, effectuez l'installation sur une petite surface et observez après un délai de 12 heures. Pour les plafonds en plâtre, le plâtre doit être peint, lisse et ne pas s'écailler. La protection microbienne ne va pas au-delà de la surface traitée à l'usine et ne protège aucun autre matériau entrant en contact avec la surface traitée, comme les matériaux isolants supportés.

Comment obtenir le service?

Vous devrez aviser Armstrong World Industries par écrit de tout défaut du produit couvert par cette garantie, dans les 30 jours suivant la première observation du défaut, à l'adresse suivante : Armstrong World Industries, Inc. P. O. Box 3001, Lancaster, PA 17604, ou appelez-nous au 1 877 ARMSTRONG (276-7876), ou visitez ceilings.com/francais. Dans cette section, les références à Armstrong signifient, aux États-Unis, Armstrong World Industries, Inc., P. O. Box 3001, Lancaster, PA 17604, et signifie, au Canada : Industries mondiales Armstrong, 255 boul. Montpellier, Montréal, Québec, H4N 2G3

Comment s'applique la loi?

Cette garantie vous donne des droits légaux précis, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires, ou des limites de durée d'une garantie implicite, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

